

# HYDRO Exploitation



## Durée du travail

La durée annuelle normale du travail est de 2'132 heures (52 X 41 heures).

## Salaires

L'enveloppe salariale est augmentée de 2.25 % selon la répartition suivante :

- Part générale : +1.4 %, sous forme d'une augmentation fixe de 1300.- CHF annuel (100.- CHF / mois) par collaborateur à 100%
- Part individuelle : +0.85 %

## 13<sup>e</sup> salaire

Le 13<sup>e</sup> salaire est versé avec le salaire de novembre.

## Vacances

Jusqu'à 20 ans	30 jours
Dès 21 ans	25 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 60 ans	35 jours

## Maladie : droit au salaire

100% du salaire durant les 90 premiers jours. 90% du salaire par la suite

## Accident : droit au salaire

100% du salaire durant les 90 premiers jours. 90% du salaire par la suite

## Délais de congé

Pendant le temps d'essai	14 jours
Pour le reste	3 mois

## Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00